

Déclaration de risque psycho-social

Relégué depuis le début 2012 à une position subalterne au sein du service où je suis affecté, je vis depuis lors une situation de stress professionnel.

Des événements récents ont renforcé mon malaise.

Si, formellement, mon employeur conteste la légitimité de ma position devant le tribunal administratif, dans les faits, il est question depuis maintenant **près d'un an** de me confier des missions similaires à celles que j'avais proposées à mon chef de service dans un courriel adressé le vendredi 18 mai 2012, relevant alors des ambiguïtés entre mon statut, mon grade, les missions qui m'étaient confiées et ma place subalterne au sein du service, et demandant une clarification.

C'est ce refus qui avait motivé en 2012 la formalisation d'un recours hiérarchique auprès du Directeur général du CNDP, puis un recours contentieux devant le Tribunal administratif.

Or, il est question depuis le printemps 2013 de me confier de « nouvelles missions », correspondant en fait aux demandes que j'avais formulées en mai 2012, tant au niveau de la définition de ces missions que de ma place dans l'organigramme du service. Il en résulte une ambiguïté qui m'affecte moralement dès lors que les intentions affichées ne se concrétisent pas.

Cette perspective avait été évoquée dans un premier temps dans le cadre de la mission effectuée au MNE par M. Nobilet (ex Secrétaire général du CNDP) dès le printemps 2013 lors de rencontres avec les personnels et de réunions de service.

A la rentrée de septembre 2013, M. Merriaux, Directeur général du CNDP, a confirmé ces éléments auprès de représentants du personnel.

Il l'a également fait, le 6 décembre 2013, en ma présence, devant des représentants du personnel.

Or, malgré plusieurs demandes formulées auprès du chef de service (lors de l'entretien professionnel du 26 juin 2013, puis les 23 août 2013, 13 septembre 2013, 26 septembre 2013, 19 décembre 2013, 12 février 2014, 7 mars 2014), les éclaircissements et la décision attendus ne viennent pas, ce qui conduit à me maintenir au sein du service dans une position subalterne que j'estime illégitime et qui entraîne de la souffrance au travail.

En réponse à ma dernière demande (7 mars 2014), le Directeur du musée m'a ainsi écrit (mail du 10 mars 2014) : « *Autant que je sache, la direction du CNDP souhaite franchir la dernière étape de validation du PSC aussi rapidement que possible, mais*

n'étant pas prescripteur de la date, vous comprendrez que je ne puisse pas prendre d'engagement même approximatif sur ce point. ». Cette assertion, de même que d'autres éléments problématiques contenus dans le courriel du chef de service, ont renforcé ma perplexité et mon trouble.

Formellement, on peut s'étonner de cette assertion dès lors que le PSC (Projet scientifique et culturel) nous a été présenté comme « finalisé » à la fin 2013, M. Merriaux ayant même écrit dans sa réponse adressée à la Cour des comptes (réponse publiée dans le rapport de la Cour des comptes en février 2014) : « *La dynamique lancée en 2012 visant à créer des synergies entre les services du musée et ceux du CNDP a abouti à l'élaboration en 2013 d'un projet scientifique et culturel (PSC) pour la période 2013-2017.* ». Où se situe le problème ?

De surcroît, force est de constater qu'en interne, on n'a pas attendu la « finalisation » de ce document pour confier à d'autres personnels de nouvelles missions, de nouvelles responsabilités, en lien avec les travaux réalisés autour du PSC.

Je souffre donc des ambiguïtés relevées et du traitement dont je suis l'objet, que j'estime injuste et inéquitable.

Ce trouble a été renforcé par mon récent échange avec le chef de service (mail du 10 mars). Depuis je suis affecté par des symptômes déjà connus antérieurement (notamment à l'automne 2012) : troubles du sommeil, anxiété, ayant conduit à un arrêt maladie de trois semaines fin 2012.

Je tiens à préciser que je n'ai eu aucun jour d'arrêt maladie entre 1993, date des premiers contrats que j'ai obtenus dans la fonction publique et novembre 2012.

J'ai pris un rendez-vous chez mon médecin en fin d'après-midi afin d'obtenir un avis médical.

Je tiens, une nouvelle fois, à alerter le CHSCT du CNDP de cette situation.

Déclaration faite à Rouen le 13 mars 2013.

Laurent Trémel



Ingénieur de recherche, 2^e classe, 8^e échelon